

GL/AR.A.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-:-:-
MINISTERE DES FINANCES
& DU BUDGET
-:-:-:-:-
SERVICE DU BUDGET
-:-:-:-:-

Δ) E C R E T
-:-:-:-:-

ANNEE 1961 - N° 192 / PR-MFB-SB.

ΔE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution du 26 Novembre 1960;

VU le décret n°38I/PCM du 29 Décembre 1960 nommant les mem-
bres du Gouvernement;

VU la loi organique n°59-35/ALD du 31 Décembre 1959 portant
création et organisation des Conseils Généraux, notamment son arti-
cle 44;

Δ) E C R E T E :
-:-:-:-:-

ARTICLE PREMIER.- Sous réserve que l'effectif du Personnel du Con-
seil Général du Centre soit ramené à CINQ unités, est approuvée la
délibération n°2/6I du 25 Mai 1961 arrêtant le budget primitif du
département du Centre aux sommes ci-après :

a) en recettes ordinaires : QUATRE VINGT HUIT MILLIONS CENT
QUATRE VINGT NEUF MILLE (88.189.000) francs;

b) en recettes extraordinaires : QUARANTE TROIS MILLIONS de
francs (43.000.000);

c) en dépenses ordinaires : QUATRE VINGT HUIT MILLIONS CENT
QUATRE VINGT NEUF MILLE (88.189.000) francs;

d) en dépenses extraordinaires : QUARANTE TROIS MILLIONS de
francs (43.000.000).

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal
Officiel de la République du Dahomey.-

AMPLIATIONS :
Présidence 15
RD..... I
CF..... I
MFB..... I
Min.Af.Int. I
SB..... 2
C.Gal. *Centre* I
Trésor..... I
CD..... I
Préfet *Centre* I

PORTO-NOVO, le 8 JUILLET 1961

VU :
LE MINISTRE DES FINANCES
& DU BUDGET,

P. le Président de la République
le Vice-Président

S.M. A P I T H Y

VU :
P. LE MINISTRE DES AFFAIRES
INTERIEURES ET DE LA DEFENSE, absent,
Le Garde des Sceaux, Ministre de la Jus-
tice et de la Législation chargé de
l'intérim,